RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01439
Numéro SIREN : 799 484 613
Nom ou dénomination : MATREM

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2017 sous le numéro de dépôt 30696

20170306962016

DATE DEPOT : 15/05/2017

N° DE DEPOT : 30696

N° GESTION : 2014B01439

N° SIREN : 799484613

DENOMINATION : MATREM

ADRESSE : 3 rue du Havre 75008 Paris

MILLESIME : 2016

Matrem

SAS au capital de 550 000 €
Siège social: 3, rue du Havre
75008 Paris
R.C.S. Paris 799 484 613
(« la Société »)



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 21 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept (2017)
Le vingt-et-un (21) avril
A neuf (9) heures,

Les associés de la société Matrem se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation du président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Total des actions des associés présents ou représentés : 49 827 actions sur les 55 000 actions composant le capital social.

Eric LIEURE préside la séance en qualité de président associé.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Véronique DUMAS.

Monsieur Stéphane de GUERNY, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent.

Le président constate la liste des associés présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des emails de convocation adressés aux associés ;
- les rapports du président ;
- le rapport complémentaire du président suite à l'augmentation de capital du 16 juin 2016 ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le président à l'assemblée ;
- Les rapports du commissaire aux comptes.

Puis le président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 ; approbation de ces conventions ;
- Rémunération du président ;

A titre extraordinaire :

- Délégation de compétence donnée au président pour réaliser une ou plusieurs augmentations de capital dans la limite d'un plafond de 900 000 euros (prime d'émission comprise) ;
- Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.
Le commissaire aux comptes donne lecture de ses rapports.

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A titre ordinaire :

PREMIERE DECISION – Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME DECISION - Affectation du résultat

L'assemblée générale **décide** d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 65 342,65 euros de la manière suivante :

1. **Origine :**
 Résultat de l'exercice : - 65 342,65 euros

2. **Affectation :**
Report à nouveau débiteur : - 65 342,65 euros.

Le report à nouveau s'élèvera donc à - 164 526,93 euros après affectation.

L'assemblée générale prend acte que, s'agissant du troisième exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME DECISION – Approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME DECISION – Rémunération du président

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du président :

- Constate que la rémunération effectivement versée au président au titre de 2016 s'est élevée à 60 000 euros (et non à 80 000 euros comme décidé lors de l'assemblée générale du 13 juin 2016).
- Décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, le président aura droit, en 2017, en rémunération de ses fonctions, à une somme fixe annuelle de vingt-quatre mille (24 000) euros payables en douze mensualités à laquelle s'ajoutera la valeur de l'avantage en nature relatif au paiement par la Société de sa cotisation d'assurance GSC. Cette rémunération sera susceptible d'être revue à la baisse en fonction de la situation de la Société.

Il bénéficiera, en outre, de contrats de Prévoyance mis en place par la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

A titre extraordinaire :

CINQUIEME DECISION – Délégation de compétence donnée au président

L'assemblée générale,
Après avoir entendu la lecture du rapport du président et constaté que le capital était entièrement libéré,
Décide de déléguer au président, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce, toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 18 mois à compter de la présente assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 900 000 euros (prime d'émission comprise), d'une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires ;
- par majoration de la valeur nominale des actions ordinaires existantes ;

Dans ce cadre et sous ces limites, le président disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, immédiats ou à terme, à émettre, et en particulier le prix de souscription sous réserve d'un prix minimum de 36 euros par action, le cas échéant ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts.

L'assemblée générale **décide** que le président aura la faculté d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible, pour les titres de capital nouveaux non souscrits à titre irréductible, qui serait attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Conformément à l'article L225-134 du Code de commerce, les actions non souscrites pourraient être réparties en totalité ou en partie par le président au profit des personnes de son choix.

Le président pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, sauf décision contraire de l'assemblée générale extraordinaire, à condition que celui-ci atteigne plus des 75 % de l'augmentation de capital proposée ; il est, en conséquence, autorisé à modifier les statuts.

L'assemblée générale **décide**, en outre, que le nombre de titres à émettre dans le cadre des augmentations de capital qui pourront être décidées par le président en vertu de la présente délégation, pourra être augmenté, dans les trente jours de la clôture de la souscription pour faire face à d'éventuelles demandes supplémentaires de titres.
Cette augmentation du nombre de titres à émettre ne pourra toutefois excéder 10 % de l'émission initiale. Les souscriptions complémentaires s'effectueront au même prix que les souscriptions initiales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SIXIEME DECISION – Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du président, **décide,** en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide :

- d'autoriser le président, à procéder, dans un délai maximum de 5 ans à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 16 500 euros qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-20 du Code du travail ; en conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des associés à leur droit préférentiel de souscription.

Cette décision, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEPTIEME DECISION – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du président, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôts, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président, le secrétaire et un associé.

cerfa N° 11084*17

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2016

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Matrem	
SIRET 7 9 9 4 8 4 6 1 3 0 0 0 2 8	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
3 Rue du Havre 75008 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 0 1 0 1 2 0 1 6

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Activité des sociétés holding

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15% | Déficit 76 904

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier côtée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéro d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Accuratio 60 rue de Reuilly 75012 PARIS *Tél :* 01 49 28 08 67	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 15032017 Lieu : Paris
	Qualité et nom du signataire : Président-Eric Lieure
Tél :	Signature :

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Certifié conforme
Le président

AbaKus
SAS au capital de 12 000 €
3, rue du Havre 75008 PARIS
805 305 257 R.C.S. Paris

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2016

(Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)			c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e		
			f		
			g		
			h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j		
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

CONTROLE DE CONCORDANCE

DESIGNATION	MONTANT	ECART
	Total écart	0.00

cerfa N° 10937 * 18
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

① BILAN-ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : Matrem — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 3 Rue du Havre 75008 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 9 9 4 8 4 6 1 3 0 0 0 2 8 — Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le : 31/12/2016 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	5 000	AI	5 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	706 090	CV	706 090
	Créances rattachées à des participations	BB	282 432	BC	282 432
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	16 500	BI	16 500
	TOTAL (II)	BJ	1 010 022	BK	1 010 022
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	530 286	BY	530 286
	Autres créances (3)	BZ	206 302	CA	206 302
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	390	CG	390
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 003	CI	21 003
	TOTAL (III)	CJ	757 980	CK	757 980
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 768 002	1A	1 768 002

Renvois. (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10938 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise **Matrem** — Néant ☐*

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 550 000 ..)		DA	550 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	514 960
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC	
	Réserve légale (3)		DD	685
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	DJ	DG	
	Report à nouveau		DH	(99 184)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(79 872)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées*		DK	
	TOTAL (I)		DL	886 589
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	99 505
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	570 384
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	64 836
	Dettes fiscales et sociales		DY	131 209
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	15 479
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	881 414
	Ecarts de conversion passif* (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 768 002

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	881 414
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	99 505

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2051-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

cerfa N° 10167 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2016

Désignation de l'entreprise : **Matrem** — Néant ☐*

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue — biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue — services*	FG	404 174	FH		FI	404 174	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	404 174	FK		FL	404 174	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	9	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	404 184	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	79	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	185 059	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 707	
	Salaires et traitements*					FY	192 206	
	Charges sociales (10)					FZ	78 175	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	469 234	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(65 050)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 383	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	12 383	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(12 383)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(77 433)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2052-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10947 * 18
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2016

Désignation de l'entreprise **Matrem** — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	2 439
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 439
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 439)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices*	(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	404 184
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	484 056
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(79 872)
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières		HY	1 738
(2) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier*		HP	
(3) Dont { - Crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	402 437
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6 *bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)		HX	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes	2 439	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
N° 2053-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10169 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2016

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **Matrem** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	5 000	KE	KP
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Deux Composants]	L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Deux Composants]	M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Deux Composants]	M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Deux Composants]	M3	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN		LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	851 836	8V	8W 754 686
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	16 500	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	868 336	LR	1S 754 686
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	873 336	ØH	ØJ 754 686

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 5 000	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	1Ø	618 000	ØX	ØY 988 522	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 16 500	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3	618 000	NJ	NK 1 005 022	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	618 000	ØK	ØL 1 010 022	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2054-SD Éditions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10172 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD 2016

Désignation de l'entreprise **Matrem** — Néant [X] *

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non vendu (NP + NQ + NR)		NW		Total général non vendu (NS + NT + NU)		NY		Total général non vendu (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2055-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10943 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2016

Désignation de l'entreprise Matrem

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5P		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10950 * 18
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057-SD 2016

Désignation de l'entreprise : Matxem — Néant ☐*

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	282 432	UM	282 432	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	16 500	UV	16 500	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	530 286		530 286		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	189 518		189 518		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 784		16 784		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			--		
	Charges constatées d'avance	VS	21 003		21 003		
	TOTAUX	VT	1 056 522	VU	1 056 522	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d 1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	99 505	99 505		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	64 836	64 836		
Personnel et comptes rattachés		8C	9 071	9 071		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 945	33 945		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	85 801	85 801		
	Obligations cautionnées	VX	-	-		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 392	2 392		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	570 384	570 384		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	15 479	15 479		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	881 414	VZ 881 414		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2057-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10951 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : Matrem

Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ *

Exercice N. clos le : 31/12/2016

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés			moins part déductible*		à réintégrer :		WB
	de son conjoint							WC
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*BIS*)		XX		XW 2 439
Amendes et pénalités	WJ	2 439		Charges financières (art. 212 *bis*)*		XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								I7
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8
	- imposées au taux de 0 %		ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions		WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ 5 605
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
						TOTAL I		WR 8 044

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 79 872

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA

Mesures d'incitation

Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY
Majoration d'amortissement*								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles - (Report d'imposition en différentiel 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 *septies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
Pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*)	L6		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zones de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
Zone franche urbaine (art. 44 *octies* et *octies* A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
			Zones de revitalisation rurales (44 *quindecies*)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissements *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG 5 076
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2
						TOTAL II	XH 84 948

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 76 904
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 76 904

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10952 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2058-B-SD 2016

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise **Matrem** — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	99 450
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	99 450
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	99 450

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Janvier 2016 Editions Informatiques Comptables N° 2058-B-SD

cerfa N° 10953 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2016

Désignation de l'entreprise **Matrem** — Néant ☐*

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(99 184)		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG	(99 184)	
TOTAL I	ØF	(99 184)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	(99 184)	

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	97 554
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	66 258	XQ	74 951
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 829
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	5 725
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	185 059
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	75
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		YZ	13 632
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YX	13 707
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	5 926
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	43 210
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *				ØZ	190 550
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS	
	- Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis :			handicapés) :	YP	4
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*				ZK	2.20 %
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher Sinon 0	ZR 1

RÉGIME DE GROUPE*									
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(76 904)	Plus-values à 15 %	JK	0	Plus-values à 0 %	JL	0	
			Plus-values à 19 %	JM	0	Imputations	JC	11 335	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Editions Informatiques Comptables Janvier 2016 N° 2058-C-SD

cerfa N° 10179 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : Matrem

Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations*

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qoalification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 16 %	Long terme (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans		
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*		

	(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10954 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise : Matrem

Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	sur 3 ans au titre de N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* du CGI) (à préciser) au titre de : N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-B-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10955 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2016

Désignation de l'entreprise : Matrem

Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (2) ou 16 % (1).	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) (2)*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) (1)*	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter ou ⑦ = ② + ③ + ④ − ⑤ − ⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-C-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

cerfa N° 10182 * 21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Matrem

Néant X *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2059-D-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016 EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

cerfa N° 11484 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E-SD 2016

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : Matrem

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	404 174
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OP	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	9
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	404 183
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	79
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	118 801
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	66 258
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	8
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...) T.I P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	185 146
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	219 037
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	219 037

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		404 174

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	6	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	6
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Editions Informatiques Comptables

cerfa N° 11624 * 16

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

DGFiP N° 2059-F-SD 2016

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 — N° SIRET 79948461300028

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Matrem

ADRESSE (voie) 3 Rue du Havre

CODE POSTAL 75008 — VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	9142
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	12	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	45850

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination MANDAT CALAO

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 13,59 — Nb de parts ou actions 7472.00

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays FRANCE

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME — Nom patronymique LIEURE — Prénom(s) Anne

Nom marital — % de détention 11,45 — Nb de parts ou actions 6300.00

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays FRANCE

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays FRANCE

Titre (2) M — Nom patronymique LIEURE — Prénom(s) Eric

Nom marital — % de détention 36,05 — Nb de parts ou actions 19829.00

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays FRANCE

Adresse : N° 1 bis — Voie rue Fallempin

Code Postal 75015 — Commune PARIS — Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

N° 2059-F-SD Éditions Informatiques Comptables Février 2016

cerfa N° 11625 * 16

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

DGFiP N° 2059-G-SD 2016

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N°SIRET 79948461300028

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Matrem

ADRESSE (voie) 3 Rue du Havre

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	3

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique SARL Dénomination 360SYS
N° SIREN (si société établie en France) 449862929 % de détention 100,00
Adresse : N° 3 Voie Rue du Havre
Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination ABAKUS
N° SIREN (si société établie en France) 805305257 % de détention 100,00
Adresse : N° 3 Voie rue du Havre
Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination LA MUTUELLE INFORMATIQUE
N° SIREN (si société établie en France) 449036557 % de détention 100,00
Adresse : N° 3 Voie rue du Havre
Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

N° 2059-G-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2016

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

cerfa

N° 10234 * 20
Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-A-*bis*-SD 2016
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : Matrem

N° SIRET : 7 9 9 4 8 4 6 1 3 0 0 0 2 8

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE Paris 8e La Madeleine 5 rue de Londres 75315 PARIS CEDEX 9

Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01012016 clos le : 31122016

Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A) — E1

I - RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)	E2	8 044
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI	E9	
TOTAL I	E3	8 044

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	84 948
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)	E5	
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe	EX	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %	EY	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 15 %	E6	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 0 %	EZ	
Plus-values nettes à long terme • imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
Plus-values nettes à long terme • imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19% (art. 210 E, 210 F[1], 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
TOTAL II	F1	84 948

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I - II)	F2		
	Déficit (II - I)	F3		76 904
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B *bis*)*		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8		
	Déficit	F9		76 904

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.
1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-A-bis-SD Editions Informatiques Comptables Février 2016

cerfa
N° 10929 * 18
Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 B-*bis*-SD 2016
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant ☐ *

Dénomination de la société : Matrem

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE Paris 8e La Madeleine
5 rue de Londres 75315 PARIS CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01012016
clos le : 31122016

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 *I a sexies-0* du CGI)	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	99 450
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	99 450
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	76 904
Total des déficits restant à reporter	H9	176 354

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058B *bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values : À 19 % ou à 15 %	Moins-values : À 16,5 %	Moins-values : À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 *I a sexies-0* et 219 *I a sexies-0-bis* du CGI) (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-value nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
				(3)			
	N - 2			(2)			
				(3)			
	N - 3			(2)			
				(3)			
	N - 4			(2)			
				(3)			
	N - 5			(2)			
				(3)			
	N - 6			(2)			
				(3)			
	N - 7			(2)			
				(3)			
	N - 8			(2)			
				(3)			
	N - 9			(2)			
				(3)			
	N - 10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 *I-a sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0-bis* du CGI).
(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2031-sd.

N° 2058-B-bis-SD Editions Informatiques Comptables Février 2016

cerfa
N° 10931 * 18
Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-ER-SD 2016
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : Matrem

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE Paris 8e La Madeleine
75315 PARIS CEDEX 9

SIRET Société intégrée : 79948461300028

Exercice ouvert le : 01012016 clos le : 31122016

Néant * ☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		76 904
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD				
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI		
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI).			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 *quinquies* A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 *undecies*) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		76 904
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		76 904

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations — Plus-values et réintégrations						Cession d'immobilisations — Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		D1		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		BR	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19%	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15%			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0%					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les société à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-ER-SD Editions Informatiques Comptables Février 2016

cerfa

N° 10240 * 20
Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-FC-SD 2016
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société Matrem

N° SIRET

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE Paris 8e La Madelaine
5 rue de Londres 75315 PARIS CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01012016 clos le : 31122016 Néant * ☐

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	(Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(76 904)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes		7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la déterminaton du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession		8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport		9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport		10	
Réévaluations libres		11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI		12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12		13	(76 904)

N° 2058-FC-SD Editions Informatiques Comptables Février 2016

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

cerfa

N° 11093 * 17

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067-SD
(2016)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice du 01012016 au 31122016

Désignation de l'entreprise Matrem

Adresse 3 Rue du Havre 75008 PARIS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	LIEURE Eric Président	1 B rue Fallempin 75015 Paris
2	NAPOLITANO Emmanuel Consultant	56 B rue de la Grange Colombe 78120 Rambouillet
3	BERARDIER Alexandre Responsable informatique	9 Rue de Paris 95350 Saint Brice Sous Forêt
4	DUMAS Véronique Comptable	45 rue Eugene Derrien 94400 Vitry Sur Seine
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	60 000				60 000				60 000
2	45 950				45 950				45 950
3	43 200				43 200				43 200
4	41 400				41 400				41 400
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	190 550				190 550				190 550

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	794
Totaux	794

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2016 (total col. 9 + total col. 10) 10	191 344	- de l'exercice 2016 ... 10	0
- de l'exercice précédent 10	176 239	- de l'exercice précédent 10	0

Nom et qualité du signataire
Président

À Paris, le 15032017.....

Signature,
Eric Lieure

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2067-SD Editions Informatiques Comptables Février 2016

cerfa

N° 11662*10
Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2029-B-SD
(2016)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS Matrem**

N° SIREN de la société mère : **79948461300028**

Exercice ouvert le : **01012016** et clos le : **31122016**

I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	4 4 9 8 6 2 9 2 9 EURL 360SYS 3 rue du Havre 75008 Paris FRANCE	Adresse		OUI	100.00 %	0.00 %
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	8 0 5 3 0 5 2 5 7 EURL ABAKUS 3 rue du Havre 75008 Paris FRANCE	Adresse		OUI	100.00 %	0.00 %
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	4 4 9 0 3 6 5 5 7 EURL LA MUTUELLE INFORMATIQUE . 3 rue du HAvre 75008 Paris FRANCE	Adresse		OUI	100.00 %	0.00 %

1-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination Adresse				%	%
Dénomination Adresse				%	%
Dénomination Adresse				%	%

II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	

II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut de l'entreprise (3)
Dénomination Adresse			
Dénomination Adresse			
Dénomination Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère ».

cerfa

N° 14595*04
Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2029-B-Bis-SD
(2016)

MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE POUR L'EXERCICE SUIVANT

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS Matrem**

N° SIREN de la société mère : **79948461300028**

Exercice ouvert le : **01012016** et clos le : **31122016**

I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	4 4 5 8 6 2 9 2 9 EURL 360SYS 3 rue du Havre 75008 Paris FRANCE	Adresse		NON	100.00 %	0.00 %
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	8 0 5 3 0 5 2 5 7 EURL ABAKUS 3 rue du Havre 75008 Paris FRANCE	Adresse		NON	100.00 %	0.00 %
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	4 4 9 0 3 6 5 5 7 EURL LA MUTUELLE INFORMATIQUE 3 rue du HAvre 75008 Paris FRANCE	Adresse		NON	100.00 %	0.00 %

I B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise (4)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination Adresse					%	%
Dénomination Adresse					%	%
Dénomination Adresse					%	%

II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		

II B : Liste des sociétés qui cessent d'être des sociétés intermédiaires, entité mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut de l'entreprise (3)
Dénomination Adresse			
Dénomination Adresse			
Dénomination Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Préciser les cadres « dénomination » par la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère ».

(4) Mentionner l'impôt équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société intermédiaire ou étrangère, entité mère non résidente est soumise conformément au a ter du I de l'article 46 quater-O ZD de l'annexe III au CGI.

DGFiP N° 2058-A-SD2016
ANNEXE

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise Matrom

Détail des réintégrations diverses	Exercice N
Taxe sur les bureaux	5 605

DGFiP N° 2058-A-SD 2016
ANNEXE

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise Matrem

Détail des déductions diverses	Exercice N
Produit d'impôt	5 076

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise **Matrom**

Détail des amendes et pénalités	Exercice N
Majorations URSSAF	1 218
Pénalités TVA 2015	925
Pénalités TVA 2015	296

DGFiP N° 2059-F-SD 2016
ANNEXE

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Matrem** — 2 / 2

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **WEBER** Prénom(s) **Pascal**
Nom marital — % de détention **12,02** Nb de parts ou actions **6613.00**
Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays **FRANCE**
Adresse : N° **240** Voie **rue de Vaugirard**
Code Postal **75015** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Mâtrem	Exercice du 01/01/16 au 31/12/16

CHARGES A PAYER

Dossier présenté en Euro

DESIGNATION	MONTANT
Fournisseurs - factures non parvenues	30097
Prov congés payés	9071
Org. sociaux charges à payer	4082
Etat - charges à payer	2392
TOTAL	**45642**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Dossier présenté en Euro

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	Du	Au			
Charges d'exploitation	01/01/17	31/12/17	21003		
TOTAUX			**21003**	**0**	**0**

Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

S.A.S. MATREM
3, rue du Havre
75008 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 550 000 euros
799 484 613 RCS PARIS

SOLIS NANTES

Stéphane de Guerny
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

3, rue Edouard Nignon CS 97216
44372 NANTES CEDEX 3

Tél : 02.51.13.22.13 - Fax : 02.51.13.22.19

Sommaire
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport du Commissaire aux Comptes
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 2

Comptes Annuels au 31 décembre 2016

Bilan 4
Compte de résultat 6
Annexe 8

S.A.S. MATREM
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS MATREM, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des titres de participation et des créances liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nantes, le 18 Avril 2017
Le Commissaire aux Comptes

SOLIS NANTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Stéphane de Guerny

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le : 31/12/2016			31/12/2015
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé		(I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)	5 000		5 000	5 000
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en-cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)				
		Autres participations	706 090		708 090	88 090
		Créances rattachées à des participations	299 183		299 183	783 746
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	16 500		16 500	16 500
		Total (II)	**1 026 773**		**1 026 773**	**873 336**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	530 288		530 286	49 596
		Autres créances (3)	208 524		208 524	8 476
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	390		390	
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	21 003		21 003	25 676
		Total (III)	**760 202**		**760 202**	**83 748**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
		Primes de remboursement d'obligations (V)				
		Ecarts de conversion actif (VI)				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	**1 786 975**		**1 786 975**	**957 084**

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Solis Nantes
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

		31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 550 000)	550 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	514 960	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :)		
	Réserve légale (3)	685	685
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants		
	Report à nouveau	-99 184	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-65 343	-99 184
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	**901 118**	**151 501**
AUTRES FONDS PROPRE	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit (5)	99 505	74 393
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	570 384	557 540
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	69 279	59 940
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 209	98 230
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 479	15 479
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul	Produits constatés d'avance (4)		
	Total (IV)	**885 857**	**805 583**
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	**1 786 975**	**957 084**

Renvois			
	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	885 857	805 583
	(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	99 505	74 393

Solis Nantes
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

				31/12/2016	31/12/2015
	Nombre de mois de la période			12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 - France	2 - Exportation	Total	Total
	Ventes de marchandises				
	Production vendue biens				
	Production vendue services	404 174		404 174	303 103
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)	404 174		404 174	303 103
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
	Autres produits (1) (11)			9	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			404 184	303 107
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			79	
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3) (8 bis)			189 502	141 738
	Impôts, taxes et versements assimilés			13 707	5 848
	Salaires et traitements			192 206	173 629
	Charges sociales (10)			76 175	74 264
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges (12)			8	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			473 877	395 477
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-69 493	-92 371
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			16 751	8 081
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)			16 751	8 081
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (6)			12 383	14 894
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)			12 383	14 894
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				4 368	-6 814
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				-65 126	-99 184

Solis Nantes

Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

			31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (VII)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		2 439	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		2 439	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			-2 439	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)		
	Impôts sur les bénéfices	(X)	-2 222	
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		420 934	311 187
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		486 277	410 372
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)			-65 343	-99 184

Renvois				
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2)	Dont - Produits de locations immobilières	1 738	
		Dont - Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier		
		Dont - Crédit-bail immobilier		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	419 168	303 103
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		8 081
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(9)	Dont transferts de charges		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13)	Dont primes et cotisations complém. personnelles : obligatoires facultatives		
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	404 174,33	303 103,25
	(15)	Résultat en Euros et centimes	-65 342,65	-99 184,28

Faits caractéristiques

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place à compter du 1er Janvier 2016 entre Matrem et ses filiales Abakus, La Mutuelle Informatique et 360Sys.

Au titre de chacun des exercices au cours duquel les résultats des filiales seront pris en compte pour le calcul du résultat d'ensemble du groupe intégré, les filiales verseront á la société mére, en tant que contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale á l'impôt qui aurait grevé leur résultat et / ou leur plus-value nette á long terme de l'exercice, si elles n'avaient pas été membres du groupe intégré, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Les économies d'impôt constatées en raison de l'application du mécanisme d'intégration fiscale sont réallouées aux filiales concernées selon des mécanismes prévues par la convention d'intégration fiscale signée par les parties.

Aucune économie d'impôt n'a été constatée sur l'exercice.

Augmentation de capital

La société a procédé á plusieurs augmentations de capital d'un montant total de 300 K€ assorties d'une prime d'émission totale de 600 K€ au cours de l'exercice 2016.

Les frais d'augmentation de capital, d'un montant total de 85 K€ (frais de publicité, honoraires directement liés à l'augmentation de capital) ont été imputés sur la prime d'émission.

Principes, règles et méthodes comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux régles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours, constitués des biens détenus dans le cadre de son activité de marchand de biens, sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux retatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 000			5 000
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total	**5 000**			**5 000**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions . sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles				
. instal, agencements, aménagements divers				
. matériel de transport				
. matériel de bureau				
. emballages récupérables, divers				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total				
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	851 836	771 437	618 000	1 005 273
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 500			16 500
Total	**868 336**	**771 437**	**618 000**	**1 021 773**
Total général	**873 336**	**771 437**	**618 000**	**1 026 773**

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
Charges d'exploitation	01/01/2017	31/12/2017	21 003		
		Total	21 003		

Capitaux propres

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	25000	10,00	250 000
Emises dans l'exercice	30000		
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	55000	10,00	550 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Dettes

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	99 505	99 505		
. à 1 an maximum à l'origine				
. à plus d'1 an à l'origine	99 505	99 505		
Emprunts et dettes financiéres divers				
Total	99 505	99 505		

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractére exceptionnel en égard à leurs montants.

Autres informations

Titres de participation

La Société a participé à l'augmentation de capital de sa filiale AbaKus intervenue en 2016 à hauteur de 618 K€. Cette augmentation a été libérée par compensation de créance.

La Société considére que la valeur d'utilité des titres de participations est supérieure à leur valeur nette comptable, compte tenu des perspectives de croissance des filiales concernées. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture.

Découvert bancaire autorisé

La Société bénéficie d'autorisations de découvert bancaire d'un montant cumulé de 100 K€ (à échéance du 31 mai 2017).

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	30 097
Prov congés payés	9 071
Org. sociaux charges à payer	4 082
Etat - charges à payer	2 392
Total	**45 642**

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
Clients - Factures à établir	482 924
Total	**482 924**

Détail des filiales et participations

Désignation	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
Filiales détenues à plus de 50%					
360SYS 3 Rue du Havre 75008 Paris N°SIREN: 449862929	40 000	34 326	100,00	744 189	9 338
ABAKUS 3 rue du Havre 75008 Paris N°SIREN: 805305257	12 000	646	100,00	1 177 550	145 205
LA MUTUELLE INFORMATIQUE 3 rue du Havre 75008 Paris N°SIREN: 449036557	12 000	-200 686	100,00	277 828	-65 969
Total	**64 000**	**-165 714**		**2 199 385**	**88 574**

Renseignements globaux sur les filiales et participations

	Filiales détenues à plus de 60%	Participations détenues entre 10 et 60%	Autres filiales		Autres participations	
			françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus						
. brute			706 090			
. nette			706 090			
Montant des prêts et avances accordés			299 183			
Montant des cautions et avals donnés						
Montant des dividendes encaissés						

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Désignation	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	706 090	
Créances rattachées à des participations	299 183	
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	539 566	
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Total actif	**1 544 839**	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers	382 355	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 443	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 479	
Total passif	**402 277**	
Produits de participation	16 751	
Autres produits financiers		
Total produits	**16 751**	
Charges financières		
Total charges		

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	**4**	

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	299 183	299 183	
Prêts (1) (2)			
Autres Immobilisations financières	18 500	16 500	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	530 286	530 286	
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation	)		
prêtés ou remis en garantie antérieurement constituée			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	191 740	191 740	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 784	18 784	
Autres Impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	21 003	21 003	
Totaux	**1 075 498**	**1 075 498**	

(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit (1) à 1 an max. à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	99 505	99 505		
Emprunts et dettes financiéres divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	69 279	69 279		
Personnel et comptes rattachés	9 071	9 071		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 945	33 945		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	85 801	85 801		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 392	2 392		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	570 384	570 384		
Autres dettes	15 479	15 479		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	**885 858**	**885 856**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprés des associés physiques

S.A.S. MATREM
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société MATREM, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et le bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 15 de vos statuts, il nous appartient de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il nous a été donné état des conventions suivantes intervenues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE :

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la SAS MATREM et les sociétés SARL 360SYS, SARL ABAKUS et SARL LA MUTUELLE INFORMATIQUE, le 4 Janvier 2016.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES TACITEMENT RENOUVELÉES AU COURS DE L'EXERCICE :

1. Comptes courants des associés

Des associés personnes physiques ont apporté à la SAS MATREM, sous la forme de comptes courants, des avances financières qui ont fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos au 31 décembre 2016 au taux de 2,03%.

Associés	Solde de l'avance au 31/12/2016	Intérêts supportés par la SAS MATREM
E. LIEURE	50 421€	2 387€
P. WEBER	993€	20€
G. BLATEAU	35 537€	339 €
A. LIEURE	80 977€	2 701€
N. LIEURE	20 100€	100€
TOTAL	188 028€	5 547€

2. Conventions de trésorerie avec les filiales

La SAS MATREM a signé le 2 janvier 2015 une convention de trésorerie avec ses filiales : la SARL ABAKUS et SARL La Mutuelle Informatique. Ces avances ont fait l'objet de rémunération au taux de 2,03% au 31/12/2016.

Filiales	Solde de l'avance au 31/12/2016	Intérêts perçus par la SAS MATREM
SARL ABAKUS	156 595€	13 672€
SARL La Mutuelle Informatique	142 587€	3 079€

Quant à la société 360SYS, elle a signé une convention de trésorerie avec la SAS MATREM le 26 février 2015. Au 31/12/2016, le solde de son compte courant ressort créditeur de 197 913€. Ce dernier n'a pas fait objet d'une rémunération sur l'exercice 2016 conformément à la convention.

3. Rémunération des associés et mandataires

Monsieur Eric Lieure a un mandat de Président de la SAS MATREM. A ce titre, il a perçu au titre de l'exercice clos au 31/12/2016 une rémunération brute de 60 000€, ainsi que la cotisation à une Garantie Sociale du Chef d'entreprise (GSC) pour 2 621€ sur l'année 2016.

4. Prestations supportées par la SAS MATREM

La SAS MATREM a supporté des frais d'étude et prestation auprès de sociétés ayant des associés communs.

- Facturation facturée en 2016 par Géraldine BLATEAU : 16 000 € HT

5. Prestations facturées par la SAS MATREM

La SAS MATREM a conclu une convention de prestation de service le 1er novembre 2014 avec la SARL ABAKUS et une convention de prestation en date du 1er janvier 2014 avec la Mutuelle Informatique.

La SAS MATREM a ainsi refacturé au titre de l'exercice 2016 les prestations suivantes :

Filiales	Montant des prestations
SARL ABAKUS	296 283 €
SARL LA MUTUELLE INFORMATIQUE	103 681 €
SARL 360SYS	2 292 €

Nantes, le 18 Avril 2017
Le Commissaire aux Comptes

Cabinet SOLIS NANTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Stéphane DE GUERNY